

Étaient présents :

Alice AMELIN – Jean-Paul BARITAUT – Myriam BELLOC – Sandra BOUSQUET – Jean CORBANÈSE – Philippe DELIGNE – Aude DELPEYROU — Gaëlle DELPRAT - Stéphane DENOYELLE - Francis DUSSILLOLS – Paulette LAPRIE – Yvon MARTIN – Patrick TAUZIN - Denis VIMENEY.

Secrétaire de séance :

Gaëlle DELPRAT.

Le Maire propose au Conseil qui l'accepte d'ajouter à l'ordre du jour une décision modificative du budget de la chaufferie bois.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL PRÉCÉDENT

Le Conseil adopte à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 7 mai 2015.

INTERCOMMUNALITÉ

La question a déjà été abordée en Conseil mais la procédure d'adoption de la Loi NOTRE (*nouvelle organisation territoriale de la République*) permet de débattre aujourd'hui des options ouvertes à la Commune. La principale disposition de cette loi est le seuil de fusion obligatoire des CDC : en 1^{ère} lecture par l'assemblée nationale ce seuil était de 20.000 habitants ce qui obligeait la CDC des Coteaux Macariens (*10.000 habitants*) à fusionner ; le Sénat a ramené ce seuil à 5.000 habitants et la prochaine étape est la proposition de la Commission Mixte Paritaire pour un vote définitif par l'assemblée nationale au plus tard dans l'été. Dans ce contexte flou le Président de la CDC a demandé aux Maires de commencer à aborder la question de la fusion avec leur conseil car les délais d'application ne vont pas laisser beaucoup de temps au débat, les schémas départementaux de coopération intercommunale devant être opérationnels le 31 décembre 2016 et leur procédure assez longue. Le Sous-Préfet qui a convoqué le Maire pensant (*ou s'étant laissé dire*) que St Pierre d'Aurillac avec son « originalité » était le seul blocage au sein de la CDC pour fusionner avec Langon, a précisé que ses directives étaient de fusionner les CDC intégralement pour éviter des problèmes d'attribution de compétences et de bâtiments avec leurs conséquences financières complexes. Cependant rien dans la loi n'empêche les communes de choisir leur CDC sous la seule réserve de continuité territoriale. Ainsi pour St Pierre d'Aurillac le choix reste à faire entre la CDC du Sud Gironde (*Langon*) et la CDC du Réolais en Sud Gironde avec une interrogation sur le choix de Caudrot et de St Martin de Sescas pour l'option La Réole.

Les options précisées clairement par le Maire sont :

- ✓ La fusion n'est pas une question administrative et financière mais bien fondamentale pour la vie quotidienne de la population donc celle-ci doit être informée et partie prenante de la décision

- ✓ La fusion doit se faire sur les projets majeurs en cours ou à venir (*réseau de chaleur, habitat, tourisme, lecture publique...*) pour préserver les intérêts de la Commune

À partir de ces principes, le Maire fait un compte rendu succinct des rencontres qu'il a eues avec le président de la CDC du Sud Gironde et avec celui de la CDC du Réolais qui l'a reçu en présence de son vice-Président et de son DGS. Il en ressort de façon non exhaustive :

- ✓ Philippe PLAGNOL : le discours a changé puisqu'il s'est dit intéressé par la fusion et, sans prendre d'engagement ferme, il s'est dit prêt à l'envisager. Cette position est certainement due au fait que le regroupement avec Bazas est complexe surtout depuis les dernières élections. Par ailleurs l'absorption de Villandraut et St Symphorien l'ont « éloigné de la Garonne. Les questions de l'adhésion au SIPHEM (*habitat et réseau de chaleur*), du tourisme, de la gestion des CLSH par des associations, de la mise en réseau des points de lecture publique, des zones d'activités et de la gouvernance (*nombre de délégués de St Pierre d'Aurillac dans la grande CDC de plus de 40.000 habitants serait de 1 et sans garantie de vice-présidence*) ont été abordées.
- ✓ Bernard CASTAGNET pour la CDC du Réolais : la question d'une continuité de travail ne se pose pas pour l'habitat et le réseau de chaleur et le Tourisme puisque nous travaillons déjà avec le SIPHEM et l'OTEM (*intérêt pour le patrimoine et la Garonne*). Pour les centres de loisirs ils ont eu la même expérience et accepteront de fonctionner hors régie directe le temps qu'il faudra. Leur projet de mise en réseau des points de lecture publique ressemble à celui qui a été abandonné par la CDC des Coteaux Macariens et la création d'une 3ème « tête de pont » à St Pierre d'Aurillac peut être envisagée. Ce qui les intéresse tout particulièrement est l'atout que représente l'est de la CDC (*Caudrot, St Martin et St Pierre*) d'un point de vue économique avec la zone existante et celle à créer à St Martin sur l'axe d'entrée pour eux qu'est la RD 1113 avec une spécialisation (*activités liées à l'agriculture*). En ce qui concerne la gouvernance et compte tenu de la composition de la CDC du Réolais (*36 communes dont seulement 4 de plus de 1.000 habitants*), St Pierre d'Aurillac étant considérée comme une commune importante elle pourrait obtenir une représentation de 2 ou 3 délégués et une vice-présidence. Tous ces atouts dépendent bien évidemment de la volonté politique de la CDC du Réolais de continuer d'exister, de s'étoffer et de se développer, ce qu'il lui a réaffirmé. En effet, si sa volonté est de se rapprocher de Langon à court ou moyen terme comme le prônait B.Castagnet auparavant, autant d'y aller tout de suite.

À partir de ces éléments le débat s'engage après un tour de table et il en ressort :

- ✓ une comparaison points forts / points faibles de chaque CDC doit être établie
- ✓ la population doit être associée à la réflexion et donc informée rapidement des enjeux
- ✓ la position de Caudrot et de St Martin de Sescas est déterminante car s'ils ne sont prêts à se battre contre le regroupement vers Langon nous sommes enclavés et donc devons suivre les autres

- ✓ la crainte que dans une CDC très différente (*territoire, démographie, culture, histoire, économie...*) il soit difficile de continuer d'exister et de fonctionner
- ✓ l'importance d'insister sur le partage d'enjeux et de projets plus que sur des considérations d'attraction commerciale
- ✓ la nécessité de défendre notre originalité et les dangers d'un « mariage forcé »
- ✓ la complexité de se projeter dans l'avenir, de prévoir l'évolution de notre territoire et du choix à faire
- ✓ des interrogations sur les conditions et les conséquences d'un éclatement de la CDC
- ✓ la CDC du Sud Gironde (*Langon*) ne fonctionne pas actuellement de façon structurée et donc le rôle de la ville-centre est prédominant.
- ✓ Il conviendra de vérifier la situation financière des 2 CDC pour apprécier leur capacité à réaliser des projets sur notre territoire

La quasi-unanimité du conseil étant a priori plus favorable à la fusion avec la CDC du Réolais, le Maire propose :

- ✓ De rendre la population acteur de ce choix en organisant une réunion publique sur ce thème en septembre
- ✓ De tout mettre en œuvre pour convaincre les autres communes sur les aspects stratégiques de ce choix
- ✓ D'affirmer notre droit à choisir et de le mandater pour poursuivre la discussion avec les communes qui, dans le cadre d'une continuité territoriale, pourraient également choisir La Réole

ASSOCIATION VACANCES LOISIRS

Le Maire rappelle au Conseil le compte rendu qu'a fait Alice AMELIN de la réunion de la Commission CDC enfance jeunesse sur la question du transfert de la Maison du Tamon et de la décision prise par le Conseil Communautaire. La mise à disposition gratuite de l'école maternelle permet de régler la question de la mise aux normes accessibilité de l'étage du CLSH ce qui permettrait de déplacer les locaux administratifs à l'étage. Or la Commission souhaite l'utiliser à autre chose et/ou faire payer un loyer à AVL pour son utilisation, ce qui semble aberrant et inefficace. Cependant AVL cherche une solution pour le fonctionnement de l'espace de vie sociale et la commune pourrait mettre à sa disposition un des terrains lui appartenant dans le bourg pour y installer des bâtiments légers en attendant une solution pérenne. Les représentants de la Commune à la commission enfance jeunesse de la CDC demandent à faire une remarque lors de la prochaine réunion sur la façon dont le compte rendu fait état des discussions.

LA POSTE

L'information est arrivée en mairie par un mail de ce matin précisant qu'à compter du 8 juin les horaires d'ouverture au public changent pour être réduits à 15h (*lundi après-midi au lieu du matin et fermeture le samedi matin*). Cette décision prise après les élections et sans concertation malgré les engagements pris auprès de l'association des Maires de Gironde, laisse penser que dès 2016 ces heures seront encore revues à la baisse à 12h par semaine.

Le collectif des Maires, réuni la semaine dernière, a rendez-vous avec la Directrice de la Poste le 11 juin à Caudrot et insistera sur la notion de facteur-guichetier. En fonction du résultat de cette rencontre le Conseil propose d'informer la population qui s'était clairement prononcée.

DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET DE LA CHAUFFERIE BOIS

La refacturation des indemnités d'astreinte du personnel communal mis à disposition pour la gestion de la chaudière bois pour la saison de chauffe 2014/2015 nécessite le renforcement de l'article 615 de 951,64 € en transférant : 131,17 € du chapitre 022 (*dépenses imprévues*) et 820,47 € de l'article 6061 (*fournitures*).

F.D.A.E.C

Le Maire rappelle au Conseil ce dispositif original du Département de la Gironde pour aider les communes dans leurs investissements, une somme (*augmentée cette année*) est répartie selon plusieurs critères et la commune bénéficiera en 2015 de 20.716,98 €. La demande officielle doit passer par délibération, la part d'autofinancement devant être au minimum de 20%. L'ensemble des achats et travaux inscrits au budget primitif sera présenté dans ce cadre.

GROUPEMENT D'ACHAT POUR L'ÉLECTRICITÉ

Le SDEEG a créé un groupement d'achat d'énergie comme il l'a fait pour le gaz et propose aux communes, à l'occasion de la libéralisation du marché de l'électricité et la disparition des tarifs réglementés au 1^{er} janvier 2016, d'y adhérer pour la fourniture d'énergie électrique. La commission VRD a donné un avis favorable et le conseil confirme cette adhésion.

LAPETITEMÉDIATHÈQUE

Lors du vote du budget la recette correspondant à la cotisation à la bibliothèque municipale avait été supprimée entérinant de fait la gratuité que l'équipe de bénévoles avait demandée. Aujourd'hui il convient de confirmer cette gratuité par une délibération ainsi que la suppression de la régie de recettes correspondante.



CALENDRIER

- ✓ Incident rue de la Mane le dimanche 31 mai : l'accrochage avait pour origine le stationnement sur les places « arrêt minute » à hauteur de la boulangerie. Ce problème s'était déjà posé il y a quelques mois et il avait été convenu avec le boulanger que si cela se renouvelait 2 des 4 places seraient remises à un stationnement normal, un arrêté pris pour que le respect de ces arrêts minute puisse être assuré par la gendarmerie alors que jusqu'à présent il s'agissait d'un accord verbal et de bonne entente. Le Conseil confirme donc la suppression de ces 2 places et, comme proposé par la Commission VRD, décide de soumettre aux riverains et usagers la possibilité d'un sens unique en descente entre le parking de l'école et l'avenue de la Libération à compter des vacances scolaires de la Toussaint. Cette réunion aura lieu en septembre et la population en sera informée en fin d'été.
- ✓ Aerial de Mérigon : le Conseil est informé de l'historique de ce dossier et des conditions d'intégration de la voie de cet aerial. Le chiffrage de la remise en état minimale doit être établi par le cabinet Escande. Le dossier sera géré par Alice AMELIN et une réunion organisée dès que tous les éléments seront connus.
- ✓ Conseils municipaux : 3 septembre, 8 octobre, 5 novembre, 3 décembre
- ✓ Elections régionales : 6 et 13 décembre

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ De fortes odeurs dues au réseau d'assainissement sont signalées rue du port. Francis DUSSILLOLS précise qu'il s'agit d'une pompe bloquée à cause de lingettes et doit régler cette question avec VEOLIA.
- ✓ Réforme du collège : Myriam BELLOC a assisté à une réunion des professeurs du collège de Pian sur Garonne qui souhaitent informer les parents d'élèves des enjeux et des risques de cette réforme (*harmonisation des programmes, diminution des heures de certaines matières essentielles, suppression des classes SEGPA...*). Elle se propose d'en informer les parents des CM² à la sortie de l'école et d'en informer l'association des parents d'élèves.

L'ordre du jour étant épuisé le Maire lève la séance à 21h30.